

# **SYNDIC: Fiche Etat Civil**

### Par vt95, le 27/02/2015 à 14:48

### Bonjour,

je suis seule propriétaire d'un logement depuis 1986 et j'ai le même syndic.

Il me demande de remplir une fiche d'état civil dans lequel je doit renseigner pour moi et mon mari (?) :

nom - prénom - date de naissance (?)- nationalité (?)- profession (?)- date et lieu de mariage (?)- régime matrimonial (?)- adresse - tel domicile et travail (?).

Merci de bien vouloir m'indiquer, si je dois réellement fournir ces informations qui me semblent pour beaucoup ne pas les concerner.

Merci pour vos réponses

## Par aguesseau, le 27/02/2015 à 20:46

bjr,

si vous n'avez pas envie de donner ces renseignements, vous ne le faites pas et vous verrez l'éventuelle réaction de votre syndic.

sans oublier que le syndic doit avoir la preuve de l'identité des copropriétaires et des biens possédés.

cdt

Par moisse, le 28/02/2015 à 10:10

Et surtout le syndic doit identifier qui a le pouvoir d'assister aux AG et de voter.

Par exemple le syndic est rarement avisé des successions et se retrouve à convoquer des usufruitiers lesquels n'ont aucun droit.

Bien sur l'intégralité des items mentionnés parait excessive, mais pourquoi se plaindre d'un syndic espérant tenir des dossiers complets.

## Par vt95, le 28/02/2015 à 14:05

Bonjour,

tout d'abord merci pour vos réponses.

Je vais adopter la réponse de "aguesseau", sachant que le syndic sait très bien à qui envoyer les appels de charges, qui les paye et m'envoie des pouvoirs pour les AG si je ne peux pas être présente.

Encore un grand merci à vous.

Amicalement

**VT95**